

RECYCLAGE DU CERTIFICAT D'APTITUDE ET D'EXPLOITATION DES CANOTS DE SECOURS RAPIDES (CAECSR)

Durée de la formation

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime, la formation pour le recyclage du Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Canots de Secours Rapides est découpée de la façon suivante :

- 2 heures d'enseignements théoriques
- 6 heures d'enseignements pratiques

Effectif stagiaires

Afin d'assurer la sécurité et de respecter le nombre maximum de personnes à bord du canot de secours rapide lors de la partie pratique, le nombre maximum de stagiaires est fixé à 8 pour 2 formateurs.

Programme de la formation

- Nouveautés de la Convention STCW 2010
- Rappel sur la procédure de mise à l'eau d'un canot de secours rapide
- Rappel sur l'utilisation de la plateforme de récupération

Exercices pratiques :

- Préparer et mettre à l'eau un canot de secours rapide
 - Faire démarrer et fonctionner le moteur du canot de secours rapide
 - Repêcher une personne à la mer et la transporter jusqu'à un lieu sûr (navire, portière pilote, quai)
 - Récupération du canot de secours rapide
-